



Répression d'une manifestation syndicale

Genève-Paris, le 22 août 2008. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a été informé de la violente répression dont a fait l'objet une manifestation pacifique de syndicalistes, le 19 août 2008.

Selon les informations reçues de la Confédération syndicale internationale (CSI), le 19 août 2008, les forces de sécurité mauritaniennes ont réprimé une manifestation syndicale qui avait pour objectif de protester contre le coup militaire du 6 août 2008 qui a renversé le Président mauritanien Sidi Ould Cheikh Abdallahi.

Bien que cette manifestation était autorisée, plusieurs syndicalistes, dont M. **Samory Ould Beye**, secrétaire général de la Confédération libre des travailleurs de Mauritanie (CLTM), ont été conduits de force au poste de police de Nouakchott, avant d'être libérés ultérieurement.

L'Observatoire condamne avec la plus grande fermeté la répression de cette manifestation pacifique qui sanctionne l'exercice par des défenseurs des droits de l'Homme de leur droit à "promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales", conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'Homme. L'Observatoire condamne également le recours à la force pour disperser les manifestations pacifiques d'opposition au coup d'Etat et appelle la junte militaire à respecter les droits de réunion et de manifestation pacifique.

Par ailleurs, l'Observatoire prie la junte mauritanienne de cesser tout acte de répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme et de se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 décembre 1998, qui prévoit notamment en son article 6.b que "chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, d'étudier, discuter, apprécier et évaluer le respect, tant en droit qu'en pratique, de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales, et par ces moyens et autres moyens appropriés d'appeler l'attention du public sur la question".

Enfin, l'Observatoire demande plus généralement à la junte mauritanienne de se conformer, en toutes circonstances, aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, ainsi qu'aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

OMCT : Delphine Reculeau : + 41 22 809 49 39

FIDH : Gaël Grilhot : + 33 1 43 55 25 18

L'OMCT a son siège à Genève, en Suisse. Elle coordonne le réseau SOS-Torture composé de 282 organisations régionales et internationales dans 93 pays sur cinq continents.

Contact : omct@omct.org